rapport d'activités

2020

AquaWal

rapport d'activités

2020

AquaWal

Présentation

La SA AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

C'est l'organe de référence des acteurs de l'eau pour tout ce qui concerne les sujets touchant de près ou de loin la gestion du cycle de l'eau.

Elle constitue une plateforme d'échanges et de concertation pour ses sociétés associées qui se réunissent en son sein et analysent des dossiers au travers de commissions et de groupes de travail permanents et temporaires.

C'est également l'interlocuteur de liaison entre le secteur de l'eau et les autorités régionales, fédérales et européennes.

La liste complète des associés d'AQUAWAL est disponible à la fin de ce rapport.

A noter qu'en 2020, le Service communal des eaux de Habay a rejoint la SA AQUAWAL, comme nouvel associé.

Les missions

1. Plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail permanents et temporaires).

2. Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.

3. Représentation du secteur au niveau régional, fédéral et européen (Pôle Environnement du CESE Wallonie, SPW, SPF, APE, EurEau, etc.).

4. Communication et sensibilisation à l'environnement (co-gestion de l'asbl Classes d'eau en Wallonie avec GoodPlanet Belgium).

5. Missions ponctuelles d'appui aux associés.

Le mot du président

Chers associés,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités d'AQUAWAL 2020, le trente-sixième depuis la création de notre fédération.

Fédération qui a su s'adapter au fil du temps à la demande et à l'évolution de notre secteur d'activités.

Elle a réussi à s'imposer comme un acteur incontournable et devenir un véritable outil de référence auquel le pouvoir politique, le SPW, le SPF et même d'autres associations au niveau fédéral et européen font appel régulièrement.

Et tout cela grâce au travail passé et à venir des représentants de nos sociétés et à leur implication. Il en va de même pour le bureau, le conseil d'administration et l'équipe permanente d'AQUAWAL. Qu'ils en soient ici tous vivement remerciés !

Je ne souhaite pas dans mon message reparler encore une fois de la crise sanitaire que le secteur a d'ailleurs su surmonter avec résilience car je suis persuadé qu'en dépit des inconvénients majeurs causés par cette pandémie, il en ressortira du positif, que cela soit en termes d'organisation du travail, que de collaboration entre les opérateurs du cycle de l'eau !

Bonne lecture.

Éric SMIT, Président

Organes de gestion

(liste arrêtée au 31/12/2020)

Conseil d'administration

Président
M. E. SMIT (SWDE)
1re Vice-Présidente
Mme C. DECAMPS (IDEA)
2e Vice-Président
M. A. GILLIS (in BW)

Membres
M. L. DUPONT (IPALLE)
M. D. HELLIN (INASEP)
Mme F. HERRY (AIDE)
Mme I. JEURISSEN (SWDE)
M. M. LEJEUNE (IDELUX Eau)
M. J-L. MARTIN (SPGE)
M. R. MOENS (IGRETEC)
M. A. PALMANS (CILE)

Observateur
M. A. DE LOMBAERT (VIVAQUA)

Bureau

Président
M. E. SMIT (SWDE)
1re Vice-Présidente
Mme C. DECAMPS (IDEA)
2e Vice-Président
M. A. GILLIS (in BW)
Directrice
Mme S. VERTONGEN

Personnel

Directrice
Mme S. VERTONGEN
Assistante administrative
Mme C. CELLIER
Conseiller scientifique
M. C. PREVEDELLO
Chargée de communication
Mme F. MERENNE

Commissaire-Reviseur

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

Composition du capital

L'actionnariat se répartit comme suit (au 31/12/2020) :

Actionnaires	Parts 100%	Parts 40%	TOTAL parts	Capital souscrit
AIDE	23	722	745	745.975,20 €
AIEC	1	0	1	1.042,40 €
AIEM	1	0	1	1.042,40 €
CIESAC	1	0	1	1.042,40 €
CILE	26	1.250	1.276	1.278.042,00 €
IDEA	17	334	351	351.720,80 €
IDELUX Eau	9	298	307	307.381,60 €
IDEN	1	0	1	1.042,40 €
IGRETEC	9	318	327	327.381,60 €
INASEP	12	372	384	384.508,80 €
in BW	11	218	229	229.466,40 €
IPALLE	7	238	245	245.296,80 €
Régie des eaux de Chimay	1	0	1	1.042,40 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Burg-Reuland	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Habay (*)	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de La Calamine	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Libramont-Chevigny	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Limbourg	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Rochefort	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Theux	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Trois-Ponts	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Waimes	1	0	1	1.042,40 €
SPGE	1	0	1	1.095,67 €
SWDE	105	2.250	2.355	2.360.391,60 €
VIVAQUA	2	0	2	2.084,80 €
TOTAUX	**237**	**6.000**	**6.237**	**6.248.981,27 €**

(*) 01/01/2020 : entrée dans l'actionnariat du Service des eaux de Habay (via la cession d'une part sociale du Service des eaux de Tellin).

Commissions et groupes de travail

Des commissions de travail, au nombre de sept, et des groupes de travail permanents et temporaires, se réunissent ponctuellement pour analyser des dossiers et échanger sur diverses thématiques.

La coordination des travaux des commissions de travail est assurée par un représentant des sociétés associées.

L'animation des groupes de travail permanents est assurée, soit en interne, par un membre du personnel de la fédération en fonction de ses domaines d'activités, soit par un représentant des sociétés associées.

- **Commission I « Qualité de l'eau »** : sujets liés à la qualité de l'eau potable (invitation du SPW ARnE aux travaux). **Coordinateur : Monsieur S. RONKART (SWDE).**

- **Commission II « Protection de la ressource »** : protection de la ressource, impacts industriels et agricoles, PROTECT'eau (invitation du SPW ARnE). Les travaux et la concertation avec le secteur carrier (+ SPW ARnE et SPW TLPE) sont rattachés à cette commission. **Coordinateur : Monsieur J.-M. COMPERE (CILE).**

- **Commission III « Distribution »** : aspect distribution, y compris l'élaboration de fiches techniques relatives aux marchés de fournitures et de travaux dans le secteur de l'eau potable. **Coordinateur : Monsieur Y. RENSON (in BW).**

- **Commission IV « Assainissement »** : aspect général relatif aux eaux usées. **Coordinateur : Monsieur J.-P. SILAN (AIDE).**

- **Commission V « Finances »** : aspects liés aux plans comptables, aux indicateurs de performance, au benchmark et à la régulation.
  Coordinateur : Monsieur Th. JEHASSE (SWDE).

- **Commission VI « Relations clientèle »** : traite des sujets liés au recouvrement, au RGDE, à la structure de tarification ainsi que les travaux liés à la précarité hydrique et le suivi du groupe de travail « Fonds social de l'eau ».
  Coordinateur : Monsieur M. GOFFIN (CILE).

- **Commission VII « Communication et relations publiques »** : mise en place de projets de communication et échanges de bonnes pratiques.
  Coordinatrice : Madame I. JOIRET (INASEP).

Groupes de travail permanents et temporaires

GT Permanents

- **GT « Affaires européennes »** : suivi des dossiers d'EurEau et d'Aqua Publica Europea, évaluation de la révision de le Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires/ Green deal et horizon 2020.
- **GT « Village de l'eau »** : coordination de la tenue du stand des opérateurs de l'eau au salon Municipalia.

GT Temporaires

- **GT « Antennes omnidirectionnelles »** : suivi du regroupement entre ORANGE et PROXIMUS (Société MWings) : influence sur les loyers acquittés par les opérateurs / Réflexion sur la technologie 5G et sur la valeur ajoutée que son utilisation pourrait apporter au secteur.
- **GT « NIS »** : transposition de la Directive «NIS» – mise en commun de l'expérience, définition du scope, discussions avec le SPW, le Cabinet de la Ministre de l'Environnement et le SPF.
- **GT AQUAWAL - SPGE « Marchés publics / Covid-19 »** : positionnement du secteur sur la question de l'indemnisation des entrepreneurs suite à la crise du covid-19.
- **GT « Pouvoirs locaux » - SCIP** : rédaction d'un protocole-type d'encadrement de traitement de données relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel entre le Service Public Fédéral Finances et l'opérateur concernant la gestion de l'eau potable et/ou l'assainissement des eaux usées.
- **GT « Avis des OAA »** : actualisation et schématisation des interactions entre les différents intervenants dans le processus d'introduction et d'instruction des demandes / Etat des lieux en termes de tarification des avis. Ce GT sera repris par la SPGE à partir de 2021.
- **GT « Essais d'infiltration »** : rédaction d'un guide sur l'infiltration des eaux pluviales / Consultations internes en cours.
- **GT « CertIBEau – vidéos techniques »** : réalisation de 8 vidéos (7 vidéos techniques et 1 grand public) pour le SPW et la SPGE en suivi des fiches techniques.
- **GT « Sécheresse – communication »** : diffusion d'une carte présentant la situation relative à la sécheresse, en complément des bulletins météos de la RTBF. Collaboration CRC-W et RTBF.
- **GT « Directive eau potable - sensibilisation »** : contenu de la page web sur l'eau du robinet qui sera mise en ligne sur le portail Environnement du SPW dans le cadre de la transposition de la Directive Eau Potable.
- **GT « Communication – collaborations sectorielles »** : élaboration d'un support de communication interne sur le déploiement des collaborations sectorielles au sein du secteur de l'eau.

Les avis rendus

- Remarques d'AQUAWAL sur le dossier de la certification et traçabilité des mouvements de terres excavées en Région wallonne (28/02/20).

- Réunion du bureau du Pôle Environnement du CESE Wallonie du mercredi 10 juin 2020 : position d'AQUAWAL sur l'organisation des travaux et sur les propositions de modifications du Décret du 06/11/2018 portant rationalisation de la fonction consultative (05/06/2020).

- Consultation des producteurs d'eau dans le cadre des demandes de permis d'urbanisation, d'urbanisme (23/06/2020).

- Avis d'AQUAWAL sur le rapport d'activités du Fonds social de l'eau 2019 (18/09/2020).

- Avis d'initiative sur le projet d'AGW modifiant divers arrêtés en matière de gestion et de traçabilité des terres (22/09/2020).

- Diverses propositions de modifications législatives visant à apporter différentes améliorations aux dispositions du Code de l'Eau en ce qui concerne les conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie. Propositions reprises dans un projet de décret transmis à la Ministre de l'Environnement (20/10/2020).

- Position d'AQUAWAL relative à la pose de limiteurs de débit en cas de persistance de défaut de paiement d'un usager (02/11/2020).

- Solutionner la précarité hydrique en Wallonie (16/11/2020).
  Ce document amandé a été présenté par AQUAWAL devant la commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal du Parlement de Wallonie le 28/01/2021.

De manière générale, la préparation des avis par les représentants d'AQUAWAL au sein du Pôle Environnement (bureau, section « Eau » et section « Sols ») du CESE Wallonie.

Focus sur les dossiers majeurs

1
Impact du covid-19 sur notre secteur d'activités

Notre pays tout entier et le reste du monde ont été touchés de plein fouet par une crise sanitaire d'une envergure majeure suite à la propagation d'un virus dénommé covid-19.

L'ensemble des domaines ont été affectés, qu'ils soient privés ou publics, et ont dû faire face et s'adapter afin de garantir la survie de notre mode de vie, voire de notre civilisation.

Faisant preuve d'une résilience exceptionnelle, le secteur a su s'adapter aux circonstances et a poursuivi ses activités, permettant à la population déjà durement éprouvée, de continuer à bénéficier de services de qualité à tous les niveaux.

Ceci grâce à un savoir-faire propre à notre secteur mais également à une solidarité indéfectible de l'ensemble du personnel qui le constitue et qui est sa plus grande richesse.

Nous avons également pu bénéficier de plans de continuité mis en place par anticipation par nos différentes instances et qui ont permis de mettre une grande partie de notre personnel en télétravail dans des conditions réfléchies et adaptées aux tâches à réaliser.

En tant que fédération professionnelle, nous avons le plaisir de mentionner cet aspect qui constitue une caractéristique importante et nous en profitons pour remercier tous ceux qui ont œuvré à tous les niveaux afin d'assurer la continuité sans faille du service.

Nous nous sommes également démarqués à différents niveaux, d'abord via une collaboration totale et étroite avec le pouvoir politique, le SPF et le SPW, et ensuite grâce aux efforts financiers importants qui ont été réalisés (mise en place d'une indemnité de 40 € pour les personnes en chômage économique, activation de plans de paiement, étalement de dettes, retrait et arrêt de la pose de limiteurs de débits, etc.).

En outre, durant de nombreux mois, le secteur a tenu informé le SPW via un reporting hebdomadaire reprenant une série d'informations concernant notamment l'état de fonctionnement des ouvrages, l'évaluation du risque, le volume de l'emploi, l'absentéisme, la gestion des stocks, etc.

De nombreux échanges ont eu lieu au niveau de nos commissions, de nos groupes de travail techniques et de notre conseil d'administration en vue de dresser un état de la situation et mettre au point une stratégie d'entraide entre les différents associés de la fédération, qui aurait été activée en cas de besoin. Les plans de reprise des activités ont également fait l'objet de multiples discussions.

Un groupe de travail AQUAWAL - SPGE « Marchés publics / Covid-19 » a été mis en place afin de discuter avec le SPW et les fédérations des entrepreneurs des mesures d'indemnisation possibles à mettre en œuvre en vue d'aider leurs secteurs durement touchés notamment par l'arrêt des chantiers.

Nous avons dû malheureusement nous résoudre, vu les circonstances, à annuler notre traditionnelle assemblée générale annuelle et à la remplacer par une assemblée générale sous forme de procédure électronique (procédure dite silencieuse).

Dès les premières informations concernant une possible vaccination des opérateurs de services essentiels, AQUAWAL a directement contacté les services du SPW compétents pour tenter de permettre au personnel de terrain exposé aux contacts de bénéficier de celle-ci.

Aspects communication

Dès le début de la crise, la commission VII « Communication et relations publiques » a mis en place un groupe de travail temporaire « Covid-19 / Communication » sous l'impulsion de ses membres, plus qu'actifs en cette période de crise.

Ceux-ci ont échangé sur différents aspects et notamment les messages à véhiculer à travers leur communication interne et externe. Un partage d'expérience et de documents a eu lieu tout au long de l'année.

En parallèle, AQUAWAL a édité des actualités ponctuelles sur son site internet afin d'appuyer la communication de ses associés.

Des contacts ont également eu lieu avec les associations Aqua Publica Europea et EurEau auxquelles AQUAWAL a relayé des informations sur la communication réalisée par les sociétés d'eau à l'échelle wallonne.

2
Précarité hydrique

La Wallonie a toutes les cartes en main pour que la précarité hydrique appartienne au passé dans notre région. C'est le constat qu'a dressé AQUAWAL au terme de ses réflexions.

Le premier axe de réflexion est l'amélioration de l'outil qu'est le Fonds social de l'eau. Celui-ci fonctionne depuis 15 ans et est en constante progression.

Les moyens du Fonds doivent être augmentés. La piste de financement privilégié est l'utilisation du fonds de protection de l'environnement pour lequel les producteurs d'eau contribuent à concurrence d'environ 30 millions d'euros par an.

Mais les difficultés de paiement ne dépendent pas uniquement de la politique de l'eau. Les surconsommations d'eau et le non-recours aux droits sont les deux principaux facteurs aujourd'hui qui entraînent des situations difficiles.

Les surconsommations sont souvent le fait de logements aux installations intérieures vétustes. C'est particulièrement le cas dans les habitations gérées par les Sociétés de logements de service public (SLSP). Un plan de rénovation des installations d'eau dans ces logements devrait donc constituer une priorité. A l'heure actuelle, un tel plan n'existe pas en Wallonie.

Au niveau des logements privés, la récente mise en place de CertIBEau pourrait être utile pour prévenir certaines fuites liées à la configuration de l'installation intérieure. De même, permettre la réhabilitation d'anciennes installations d'eau dans le cadre du Rénopack serait une idée à suivre.

En ce qui concerne le recours aux droits, il faut mieux faire connaître le Fonds social de l'eau, encore trop peu méconnu tant au niveau des CPAS qu'au niveau des SLSP.

Enfin, le secteur associatif riche en Wallonie doit aussi jouer un rôle de premier plan pour permettre d'inciter les personnes en difficulté à recourir à leur droit par un encadrement plus personnalisé.

Ces mesures sont une partie des propositions élaborées par AQUAWAL afin de solutionner la précarité hydrique en Wallonie.

3

Sécheresse en Wallonie et Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE)

L'évolution climatique récente en Wallonie confirme ce que le GIEC avait prévu depuis plusieurs années : le réchauffement climatique est là et avec lui des modifications dans le cycle des précipitations. On assiste ainsi à la récurrence d'épisodes de sécheresse qui peuvent survenir entre le printemps et l'automne. Les canicules, elles aussi deviennent la norme en été.

Face à ces constats, les opérateurs prennent les devants. Ainsi, le Schéma Régional des Ressources en Eau doit être adapté pour tenir compte de cette nouvelle donne. Cela passe par une analyse de la demande en eau des différents secteurs, par une adéquation de l'offre à cette demande et par une meilleure régulation des prélèvements d'eau sur le territoire. L'adaptation des infrastructures publiques, par l'interconnexion des réseaux doit par ailleurs se poursuivre. Ces travaux ont débuté au deuxième semestre de l'année 2020 et se poursuivront durant toute l'année 2021. Ils sont menés conjointement par le SPW, par la SWDE et par AQUAWAL.

Groupe de travail « Sécheresse - Communication »
Le groupe de travail a poursuivi ses discussions avec le CRC-W et les membres de la cellule météo de la RTBF afin de produire un bulletin spécifique sur l'état des ressources en eau dès le printemps 2021.

Les travaux ont abouti comme suit :
Durant les périodes de sécheresse, une carte de la Wallonie et de la région bruxelloise sera diffusée à l'écran, via les bulletins météo, de façon hebdomadaire. Chaque distributeur définira la situation selon sa propre réalité et connaissance de terrain, à l'échelle des communes qu'il dessert et selon trois catégories avec trois codes couleur. Le CRC-W est chargé de la centralisation des données des distributeurs d'eau et de la transmission à la RTBF.

BLEU tout va bien et aucun problème ne s'annonce à court terme ni à moyen terme.
ORANGE la situation est pour l'instant sous contrôle mais il n'est pas garanti que ce soit encore le cas à court terme en cas d'évènement ponctuel prévisible ou de forte demande, ou à moyen terme du fait d'une ressource qui s'épuise. Si un arrêté communal de restriction à titre préventif est fixé par une commune, le code orange sera utilisé. La couleur orange reflète la vigilance, des messages de sensibilisation au grand public et des appels à un usage raisonné accompagneront la diffusion de la carte.
ROUGE les ressources et/ou les infrastructures sont insuffisantes et des moyens alternatifs d'approvisionnement inhabituels doivent être mis en place actuellement ou sous peu.

Dans le but de préparer au mieux les journalistes de la RTBF à cette collaboration, des séances d'informations seront organisées au début de l'année 2021 afin de sensibiliser les équipes à la thématique et de contextualiser la situation.

4

CertIBEau ou la certification « eau » des bâtiments

La certification eau des bâtiments, ou CertIBEau est régi par un Décret du Parlement wallon (MB du 2 avril 2019) et par un Arrêté du Gouvernement wallon (MB du 9 décembre 2019).

L'objectif est de vérifier le respect des normes en vigueur en matière d'installations intérieures d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées, y compris pluviales.

A partir du 1er juin 2021, pour tous les logements nécessitant un nouveau raccordement à l'eau potable, un audit de leurs installations devra être réalisé. Le raccordement définitif à l'eau ne sera octroyé que lorsque ledit audit aura confirmé la conformité de l'installation par rapport aux prescriptions techniques et au Code de l'eau.

Au cours de l'année 2020, les centres de formation ont été formés par la SPGE, la CILE et AQUAWAL. Le premier semestre 2021 verra pour sa part les auditeurs eux-mêmes suivre la formation et passer les examens requis en vue de leur agrément.

Une séance d'information à destination des distributeurs d'eau a été organisée au mois de décembre avec comme objectif de mettre l'accent sur tout le volet distribution d'eau, le rôle des distributeurs d'eau et les obligations qui en découlent.

AQUAWAL a travaillé à l'élaboration de fiches techniques qui doivent permettre tant aux personnes réalisant les installations (qu'ils soient particuliers ou professionnels) qu'aux usagers de réaliser et d'utiliser correctement les installations de distribution d'eau et d'évacuation et de traitement des eaux usées et pluviales.

Ces fiches seront complétées en 2021 par des courtes vidéos introductives.

A noter qu'un webinaire à destination des communes et des opérateurs de l'eau sera organisé au mois de mai 2021 par AQUAWAL, en collaboration avec l'UVCW et la SPGE.

CertIBEau

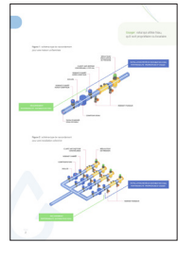

5
Etudes en cours ou terminées

Etude relative à la tarification de l'eau

Le contrat de gestion entre la Wallonie et la SWDE prévoit la réalisation d'une étude sur la tarification de l'eau. Cette mission est répétée dans le contrat de gestion de la SPGE. Cette étude a été sous-traitée à AQUAWAL. Elle a conduit à l'élaboration de 15 modèles tarifaires alternatifs. Chacun de ces modèles a été jugé sur base de différents critères comme les implications sociales, l'incitation à l'utilisation durable de l'eau, les contributions relatives des différents secteurs ou encore la stabilité financière des opérateurs. Cette étude s'est clôturée au début de l'année 2020.

La tarification de l'eau poursuit plusieurs objectifs qui sont contradictoires : il faut pouvoir financer le secteur de l'eau et notamment ses besoins en investissements, tout en incitant les usagers à une utilisation rationnelle de l'eau et en veillant à ce que le prix reste accessible pour tout le monde.

Atteindre tous ces objectifs en même temps n'est pas possible et il est nécessaire de faire des choix politiques clairs.

Cette étude a également démontré qu'utiliser le système tarifaire pour diminuer la précarité hydrique est un leurre car la diversité de situations est telle qu'il ne peut y avoir de modèle qui permette d'éradiquer les difficultés de paiement. Cette conclusion est d'autant plus importante dans le cadre des débats actuels et futurs relatifs à la précarité hydrique.

Etude sur les nitrates et pesticides (NiPest)

Le SPW a confié à AQUAWAL la mission d'évaluation des surcoûts liés aux nitrates, aux pesticides et à d'autres polluants d'origine anthropique présents dans les captages d'eau souterraine potabilisable (NiPest).

Il s'agit de l'actualisation d'une étude similaire réalisée en 2008 et qui a pour but notamment d'évaluer les bénéfices marchands liés à l'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines dans l'optique de la Directive cadre sur l'eau. Depuis cette première évaluation, certains traitements ont été mis en place et il est donc essentiel de pouvoir réestimer ces coûts.

Les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2021.

6
Regroupement des opérateurs sur le « Village de l'eau »

Chaque année, les sociétés CILE, in BW, INASEP, SPGE, SWDE et VIVAQUA se réunissent durant 2 jours sur un stand commun baptisé le « Village de l'eau » lors du salon Municipalia (ou salon des Mandataires).

Près de 13.000 personnes ont participé à l'évènement qui s'est déroulé les 13 et 14 février, au WEX à Marche-en-Famenne.

Ce rendez-vous incontournable du secteur public en Wallonie permet une visibilité accrue du secteur de l'eau vers le monde politique, institutionnel et associatif et se révèle particulièrement riche en termes de réseautage.

En 2020, le Village de l'eau, situé au même endroit depuis sa création en 2016, s'est déplacé dans le palais 6 afin de s'agrandir et de pouvoir accueillir davantage de visiteurs. AQUAWAL a renforcé son excellent partenariat avec le WEX et celui-ci lui a permis de disposer désormais d'un espace de plus de 260 m² pour le stand et de proposer aux partenaires un espace repas privatif annexé à la salle des repas.

Dans le programme officiel des conférences, AQUAWAL et ses associés ont proposé aux élus communaux des conférences sur la mise en place de CertIBEau et sur le Fonds d'Améliorations Techniques (FAT).

AQUAWAL, qui est chargée de la coordination générale du projet, en collaboration avec le groupe de travail permanent « Village de l'eau », devra s'adapter et réfléchir, en partenariat avec le WEX, à une nouvelle forme d'organisation pour les futures éditions du salon.

A la sortie de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, il ne sera plus possible de recevoir autant de visiteurs et d'organiser des réceptions sur le stand comme auparavant.

En effet, 500 personnes (non masquées) étaient réunies sur le stand le 14 février 2020 à l'occasion du drink organisé par les opérateurs. Une telle organisation serait difficile à concevoir après la pandémie.

Village de l'eau

Village de l'eau
Ici commence la mer
Agissons pour que l'eau vive
NE JETEZ RIEN !
SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau
VIVAQUA
FOURNISSEUR D'EAU
pour 2,25 millions d'habitants
Zone de prévention de Spontin
Laboratoire ISO 17025
Usine de potabilisation de Tailfer
CILE
inbw
inasep
votre eau, notre métier
C'EST BEAU POUR QUI ?
Contrôle de qualité
Aquawal
La société wallonne des eaux
aide
IDELUX EAU
Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre
Station d'épuration de Ciney
Station d'épuration de Flobecq
Laboratoire de Fleurus

7
Dossiers européens

Directive UE/2020/2184 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Le Conseil et le Parlement européens ont adopté la nouvelle Directive relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. La Directive UE/2020/2184 du 16 décembre 2020 doit à présent être transposée dans l'ensemble des Etats membres.

AQUAWAL travaille en étroite collaboration avec le SPW pour permettre une transposition adéquate dans la législation wallonne au sein de sa commission I « Qualité de l'eau » à laquelle sont également associés régulièrement d'autres experts en norme « Qualité/ISO » ou en communication et sensibilisation par exemple.

Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires

La Directive de 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires sera révisée dans les mois et années à venir. Ce texte datant de plus de trente ans à présent n'est plus suffisant pour encadrer les nouveaux défis apparus depuis lors comme les micropolluants, l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique ou l'intégration dans l'économie circulaire. Il est donc nécessaire de la revoir.

AQUAWAL, via EurEau et Aqua Publica Europea, suivra ce dossier de manière assidue à l'avenir, secondée dans ce travail notamment par les membres de sa commission IV « Assainissement ».

8
Reprise de l'asbl Classes d'eau en co-gestion avec l'asbl GoodPlanet Belgium

Durant l'année 2020, de nombreux échanges ont eu lieu entre Natagora, GoodPlanet Belgium et AQUAWAL afin de discuter du retrait de Natagora de l'asbl et des possibilités de collaboration entre GoodPlanet et AQUAWAL pour une reprise du projet.

Le 15 décembre 2020, au terme d'une assemblée générale extraordinaire, AQUAWAL et GoodPlanet sont officiellement devenus co-gestionnaires de l'asbl Classes d'eau. Les sociétés représentant le secteur de l'eau au sein de l'asbl sont la SWDE, la SPGE, la CILE et in BW.

La volonté d'AQUAWAL et de son partenaire est de développer le projet sur l'ensemble du territoire de la Wallonie en privilégiant, pour le futur, la piste des animations réalisées directement dans les écoles.

Un Comité de Pilotage Pédagogique (CPP) sera mis en place en 2021 afin de travailler activement sur le développement, l'essaimage et la promotion du projet.

Classes d'eau
FORMATION À L'HYDRO-CITOYENNETÉ

Les Classes d'Eau, qui ont vu le jour en 2006 à Pepinster, permettent aux enfants d'apprendre tous les aspects relatifs à l'eau, notamment sa protection et son utilisation rationnelle, dans un milieu propice à la découverte.

Cette immersion dure deux jours par an (de façon non résidentielle) et se déroule hors site scolaire (3 centres localisés à Pepinster, Wavre et Dour).

Le but est de promouvoir auprès des élèves de l'enseignement primaire le sentiment de « citoyenneté responsable » en ce qui concerne la défense de l'environnement, principalement au regard de la gestion de l'eau.

9
Rencontre avec la nouvelle Directrice générale du SPW ARnE, Madame Bénédicte HEINDRICHS

AQUAWAL a été parmi les premières à avoir l'opportunité de rencontrer Madame Bénédicte HEINDRICHS, nouvelle Directrice générale du SPW ARnE, le 9 juillet 2020.

Au cours de cette entrevue qui s'est déroulée de manière très conviviale et à laquelle participaient le Président, la Directrice, le Conseiller scientifique et un membre du conseil d'administration, un état des dossiers « Eau » d'actualité a été présenté.

Différents points ont été discutés : la sécheresse, CertIBEau, les projets de chartes sectorielles (qu'AQUAWAL compte conclure avec les secteurs agricoles, industriels et environnementaux), le dossier des terres excavées, différents dossiers européens…

La Directrice générale a présenté, dans le cadre de la réunion du « Comité de coordination : collaborations sectorielles » du 14 décembre 2020, le contrat d'administration du SPW : partie « Eau » et l'état des PGDH3.

La volonté est de part et d'autre de poursuivre de manière dynamique et pertinente la collaboration qui a toujours prévalu entre le SPW et AQUAWAL.

10
Autres dossiers

Le contexte délicat de l'année 2020 n'a pas empêché AQUAWAL de plancher sur d'autres dossiers, comme par exemple :

- l'organisation de webinaires en collaboration avec l'UVCW,
- la poursuite des contacts avec les autres associations régionales AquaFlanders, Aquabru et l'association fédérale Belgaqua dont la mise en place d'une dynamique de collaboration avec son nouveau Directeur, Monsieur Philippe MONIOTTE,
- la poursuite de la collaboration avec la Ministre de l'Environnement et avec son Cabinet,
- l'examen de divers dossiers techniques par les commissions et groupes de travail comme le groupe de travail « NIS »,
- le dossier sur les éco-lotissements et les contacts notamment avec le SPW TLPE,
- l'implication d'AQUAWAL dans le « Comité de coordination : collaborations sectorielles », dont notamment le groupe de travail « Formations »,
- l'économie circulaire et la participation à diverses tables rondes,
- l'organisation d'une séance d'information sur les changements climatiques (causes, conséquences, solutions),
- l'état du dossier POWALCO,
- les projets de chartes de concertation avec les secteurs agricoles, industriels et environnementaux,
- la préparation du rapport statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées - Rapport 2020,
- l'envoi d'une newsletter interne mensuelle « L'Actu » à l'attention de l'ensemble des associés.

Rapport de gestion année 2020

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2020 (en € arrondis).

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société

La perte de l'exercice 2020 est de 21.210 € pour un bénéfice de 2.708 € l'exercice précédent.
Le coût des ventes et prestations s'élève à 672.310 €. Il était de 693.524 € en 2019.
Les charges financières sont de 433 € en 2020 pour 532 € en 2019.
Les produits de l'exercice 2020 atteignent 651.533 €. Ils étaient de 696.764 € en 2019.
La situation des fonds propres est de 3.088.492 € à comparer au montant de 3.109.701 € au terme de l'exercice précédent.
Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2019 et 2020.

Variation de l'actif 2020-2019

Des investissements pour un montant de 11.498 € avec la firme Comase Info ont été réalisés en 2020.
Le montant des amortissements est de 7.948 €.
Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE de 2.379.778 € (net) ainsi qu'une caution de 181 € pour le secrétariat social et une caution bancaire de 50 €.
Les autres créances, pour un montant de 9.419 €, des précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers (76 €), l'ONSS payée d'avance (9.236 €) et 107 € de créances diverses (GSM et cautions).
Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 750.466 € dont 102.532 € en compte épargne et placement à terme, 647.726 € en compte courant et 208 € en caisse.
Les comptes de régularisation sont de 20.372 € : ce poste représente principalement les charges engagées en 2020 pour 2021.

Variation du passif 2020-2019

Les capitaux propres s'élèvent à 3.088.492 € en diminution de 21.210 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.648.981 €, la réserve légale pour 76.013 €, les réserves disponibles pour 314.048 € et le bénéfice reporté pour 49.449 €.
Le montant des dettes est de 88.924 €. Elles se ventilent en 14.242 € de dettes commerciales, 42.659 € de provision pour le pécule de vacances, la TVA à payer pour 25.396 € et des charges à imputer pour 6.627 €.

Variation du compte de résultats 2020-2019

Les produits d'exploitation s'élèvent à 599.314 € et se répartissent en 435.138 € de facturations de prestations de service, des actions avec les associés pour 124.061 €, de conventions CertIBEau pour 33.540 €, une participation des associés dans le cadre des calendriers et brochures pour 5.303 € et de recettes diverses pour 1.272 €.
Les produits financiers de 52.219 € représentent 52.117 € de dividendes perçus sur la participation SPGE et 102 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 672.310 € se répartit principalement comme suit :

- Les charges de 129.139 € de charges pour les actions avec les associés pour ce qui concerne les coûts directs répercutés ainsi que les dépenses engagées dans le cadre de la convention CertIBEau pour 33.540 €.
- Services et biens divers pour un montant de 152.185 €. Les principales dépenses sont des cotisations pour 34.290 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 16.775 €, 36.141 € de charges locatives, 1.794 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 11.747 € d'honoraires, 11.626 € pour les assurances, 8.279 € de charges locatives en matériel, 6.416 € de charges dans l'opération des calendriers.
- Les charges salariales sont de 347.246 € en augmentation de 19.910 € due à la reprise du travail en 2020 d'une personne qui était en congé pour maternité en 2019, mais compensée par une diminution des charges du personnel intérimaire pour 22.016 € en 2019.
- Les amortissements sont de 7.948 €.

Le Décret du 30 novembre 2018 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne, via son article 176, a modifié l'article D. 333 du Code de l'Eau. Le Décret du 30 avril 2019 relatif à la protection de la ressource en eau, à la gouvernance et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et l'article 100 du décret-programme du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité a pérennisé cette modification du Code de l'Eau et en conséquence, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes pour l'exercice 2020.

En euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, la perte de l'exercice est de 21.209,53 € qui, additionnée au résultat reporté de l'exercice précédent de 70.658.53 €, laisse un compte de report à nouveau à affecter de 49.449,00 €.

Les principaux dossiers traités par AQUAWAL durant l'année 2020 ont été :

- La problématique de la sécheresse en Wallonie. Et la collaboration initiée avec la RTBF et le Centre Régional de crise de Wallonie (CRC-W).
- La poursuite de l'étude Nipest.
- La poursuite et la finalisation de la procédure de certification des installations intérieures d'eau potable et d'évacuation des eaux usées (CertIBEau).
- Le démarrage des discussions avec l'UVCW pour revoir le concept des Assises de l'Eau et évoluer vers un autre mode d'organisation répondant aux nouveaux besoins d'information et de communication.
- La poursuite des contacts avec la Ministre de l'Environnement et avec son Cabinet.
- Le suivi des dossiers européens Green Deal et principalement : la Directive « Eau potable » UE/2020/2184 et la révision de la Directive sur les eaux urbaines résiduaires.
- Le dossier sur les éco-lotissements et les contacts notamment avec le SPW TLPE.
- Les projets de chartes de concertation avec les secteurs agricoles, industriels et environnementaux.
- L'examen de divers dossiers techniques par les commissions et groupes de travail (GT « NIS »), la mise en place de nouveaux groupes de travail (comme par exemple le groupe de travail AQUAWAL - SPGE « Marchés publics / Covid-19 », le groupe de travail « Pouvoirs locaux » du SCIP…).
- L'économie circulaire et participation aux tables rondes organisées.
- La précarité hydrique : préparation de l'audition d'AQUAWAL devant la commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal du Parlement de Wallonie du 28/01/2021.
- La poursuite des dossiers récurrents (Village de l'eau – salon Municipalia, l'Actu, l'assemblée générale (procédure électronique dite silencieuse), les représentations extérieures au niveau wallon (Pôle Environnement du CESE Wallonie, Comité de contrôle de l'eau…), au niveau européen (APE et EurEau)).
- La poursuite des contacts avec le pouvoir fédéral, les autres associations régionales AquaFlanders et Aquabru et l'association fédérale Belgaqua dont la mise en place d'une dynamique de collaboration avec son nouveau Directeur, Monsieur Philippe MONIOTTE.
- Le partenariat avec GoodPlanet Belgium dans la reprise de la gestion des Classes d'eau en Wallonie.
- La collaboration d'AQUAWAL dans les groupes de travail sectoriels dont notamment le groupe de travail « Formations » et le secrétariat et préparation des réunions du « Comité de coordination : collaborations sectorielles ».
- La collaboration participative de l'ensemble du secteur à la fois au monitoring des données eau potable et eaux usées, mis en place par le SPW et dans les mesures visant à apporter une aide aux publics précarisés par la crise du covid-19 (indemnité de 40 € pour les personnes en chômage économique, activation de plans de paiement, étalement de dettes, retrait et arrêt de la pose de limiteurs de débits, etc.).

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

La crise sanitaire causée par le covid-19 continue à produire ses effets sur la Belgique, tant au niveau économique que social.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

AQUAWAL n'a heureusement pas été impactée du point de vue économique par les effets de la crise sanitaire. Le niveau de ses activités n'a pas faibli au contraire et la société a su s'adapter sans aucune difficulté à un nouveau mode de fonctionnement (digitalisation, télétravail, visioconférences, webinaires…) qui laissera des traces durables dans sa manière de fonctionner pour le futur.
A noter que les actionnaires de la société ont également poursuivi leurs activités de manière continue en tant qu'opérateurs de services essentiels.
En ce qui concerne les perspectives de l'année 2021, rien ne laisse présager un changement du niveau de l'activité économique de la société dû au covid-19 par rapport à la situation actuelle.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Néant.

Namur, le 18 mai 2021
Eric SMIT, Président

Bilan

ACTIF	31/12/20	31/12/19
Actifs immobilisés	**2.397.158,13**	**2.393.607,78**
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	**0,00**
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	17.149,56	13.599,21
	17.149,56	**13.599,21**
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
Caution versée en numéraire	230,73	230,73
	2.380.008,57	**2.380.008,57**
Actifs circulants	**780.256,89**	**773.709,47**
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	0,00	10.634,34
Autres créances	9.418,86	25.835,40
	9.418,86	**36.469,74**
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		
Autres placements	**102.532,42**	**102.461,04**
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	647.725,45	609.582,30
Caisse	208,14	58,14
	647.933,59	**609.640,44**
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	**20.372,02**	**25.138,25**
TOTAL DE L'ACTIF	**3.177.415,02**	**3.167.317,25**

PASSIF	31/12/20	31/12/19
Capitaux propres	**3.088.491,79**	**3.109.701,32**
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.248.981,27	6.248.981,27
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.648.981,27	**2.648.981,27**
IV. RÉSERVES		
A. Réserve légale	76.013,21	76.013,21
B. Réserves indisponibles	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	314.048,31	314.048,31
	390.061,52	**390.061,52**
V. BÉNÉFICE - PERTE		
Bénéfice reporté	49.449,00	70.658,53
Perte reportée	0,00	0,00
	49.449,00	**70.658,53**
VII. PROVISIONS		
Autres risques et charges	0,00	0,00
	0,00	**0,00**
Dettes	**82.297,30**	**56.012,53**
IX. DETTES À UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	14.242,14	15.613,42
Acomptes reçus	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	68.055,16	40.399,11
Dividente à distribuer	0,00	0,00
	82.297,30	**56.012,53**
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	**6.625,93**	**1.603,40**
TOTAL DU PASSIF	**3.177.415,02**	**3.167.317,25**

Compte de résultats

	31/12/20	31/12/19
I. VENTES ET PRESTATIONS	**599.314,05**	**629.739,89**
Chiffre d'affaires	598.042,01	628.547,93
Autres produits d'exploitations	1.272,04	1.191,96
II. COÛTS DES VENTES ET PRESTATIONS	**672.309,84**	**693.523,81**
Services et biens divers	316.463,60	358.871,74
Rémunérations, charges sociales et pensions	347.245,65	327.336,40
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établis-sement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	7.947,65	7.031,34
Autres charges d'exploitation	652,94	284,33
III. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	**-72.995,79**	**-63.783,92**
IV. PRODUITS FINANCIERS	**52.219,31**	**67.024,45**
Produits des immobilisations financières	52.117,13	66.871,76
Produits des actifs circulants	102,18	152,69
V. CHARGES FINANCIÈRES	**433,05**	**532,18**
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	433,05	532,18
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**	**0,00**
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0,00**	**0,00**
IX. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-21.209,53**	**2.708,35**
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	**-21.209,53**	**2.708,35**
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	**70.658,53**	**68.085,60**
Bénéfice à affecter	**49.449,00**	**70.793,95**
Dotation à la réserve légale	**0,00**	**135,42**
Bénéfice reporté	**49.449,00**	**70.658,53**
Rémunération du capital	**0,00**	**0,00**
	49.449,00	**70.793,95**

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme « AQUAWAL »

Siège social : rue Félix Wodon 21, 5000 NAMUR
(NE 0466 523 181)
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020
(exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020)

Rapport sur les comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme « AQUAWAL » nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés pour la première fois en tant que commissaire par l'assemblée générale ordinaire pour le contrôle des comptes de l'année 2004, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat a été reconduit pour un nouveau terme de trois ans à partir du 1er janvier 2019 par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2018.

Nous avons donc exercé le contrôle légal des comptes annuels de la S.A. « AQUAWAL » pour le second exercice de ce triennat.

Opinion sans réserve
Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 3.177.415** (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de **€ 21.209,53**.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve
Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous

sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels
L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors du notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration
L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire
Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses [leurs] aspects significatifs, le rapport de gestion [et les autres informations contenues dans le rapport annuel], [certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires,] et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion
A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social
Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er janvier, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance
Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 20 mai 2021

Srl «J-M Deremince reviseur d'entreprises»
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie Deremince Reviseur d'entreprises

Les associés d'AQUAWAL

26 Sociétés et communes réparties
sur l'ensemble du territoire de la Wallonie

Secteur de la
production-distribution d'eau
au 31/12/2020

AIEC
Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be

AIEM
Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
www.aiem.be

CIESAC
Compagnie Intercommunale des Eaux
de la Source de Les Avins - Groupe Clavier

CILE
Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be

IDEA
Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement
du Cœur du Hainaut
www.idea.be

IDEN
Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be

INASEP
Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be

in BW
Intercommunale in BW
www.inbw.be

Régie des Eaux de Chimay
www.ville-de-chimay.be

Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)
www.st.vith.be

Service Communal des Eaux de Burg-Reuland
www.burg-reuland.be

Service Communal des Eaux de Habay
www.habay.be

Service Communal des Eaux de La Calamine
www.kelmis.be/fr

Service Communal des Eaux de Libramont-Chevigny
www.libramontchevigny.be

Service Communal des Eaux de Limbourg
www.ville-limbourg.be

Service Communal des Eaux de Rochefort
www.rochefort.be

Service Communal des Eaux de Theux
www.theux.be

Service Communal des Eaux de Trois-Ponts
www.troisponts.be

Service Communal des Eaux de Waimes
www.waimes.be

SWDE
La société wallonne des eaux
www.swde.be

VIVAQUA
www.vivaqua.be

Secteur de l'assainissement des eaux usées

AIDE
Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de Liège
www.aide.be

IDEA
Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be

IDELUX Eau
Association Intercommunale IDELUX Eau
www.idelux.be

IGRETEC
Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
www.igretec.com

INASEP
Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be

in BW
Intercommunale in BW
www.inbw.be

IPALLE
Intercommunale de gestion de l'environnement de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut
www.ipalle.be

Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be

Co-gestion des classes d'eau en Wallonie depuis le 15/12/2020

Asbl Classes d'eau
www.classesdeau.be

S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
Fax : +32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Editeur responsable
Eric SMIT
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Graphisme
Créacom srl - Jean-Claude MASSART
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

Photographies
Jean-Claude MASSART - Modèle : Julie
Studio Jacquet (p. 28-29)

Impression
Snel s.a.

Ce rapport d'activités est imprimé
sur du papier respectueux
de l'environnement.